

N° d'ordre : 35
N° délibération : 2022.2201.SP

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

033-200053759-20221215-lmc100002346646-DE

Envoi Préfecture : 23/12/2022 Retour Préfecture : 23/12/2022

**CONSEIL RÉGIONAL
DE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Séance Plénière du jeudi 15 décembre 2022

Vœu : Pour l'abandon de la réforme des lycées professionnels

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

N° délibération : 2022.2201.SP

N° Ordre : **35**

Réf. Interne : 2332427

F - ADMINISTRATION GENERALE

F02 - ELUS ET CESER

602A - Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions

OBJET : Vœu : Pour l'abandon de la réforme des lycées professionnels

Vu le vœu présenté par le groupe communiste, écologique et citoyen,

Dans le prolongement de la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le projet de réforme gouvernemental vient entériner la volonté de doubler les périodes de formation en entreprise pour les jeunes lycéens et revoir complètement les modalités d'élaboration de la carte des formations en lycée professionnel.

Cette réforme imposerait alors un profond bouleversement du modèle actuel des lycées professionnels : les élèves seraient privés d'une partie des enseignements généraux dont ils bénéficient actuellement, alors même que ces jeunes sont souvent plus fragiles que ceux de la voie générale et technologique, notamment lorsqu'ils choisissent de poursuivre leurs études en section de techniciens supérieurs ou en licence professionnelle. Or la moitié environ des bacheliers professionnels font ce choix. Cette réforme veut adapter les diplômés professionnels au marché de l'emploi mais ignore délibérément l'ascenseur social par la voie professionnelle.

Le décret du 4 juillet 2022 qui fait dépendre la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle, à la fois du ministère de l'Education nationale et du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion peut laisser craindre que la réforme ne serve d'abord que les intérêts des entreprises.

Se pose également la question de la qualité des savoirs appris : l'augmentation de la durée des stages en entreprise spécialise la formation des élèves pour répondre aux besoins précis des entreprises. Aujourd'hui déjà, certains salariés se heurtent à un manque de connaissances de la globalité de leur métier et se confrontent à l'impossibilité d'être embauchés ailleurs.

La Région Nouvelle-Aquitaine n'a cessé de soutenir les lycées professionnels, pour faire de cette voie de formation une voie d'excellence, choisie en toute connaissance de cause et non par défaut.

Dans l'attention à la réalité du tissu économique et aux perspectives tracées par les contrats régionaux de filière, la Nouvelle-Aquitaine a massivement investi dans les plateaux techniques des lycées professionnels : 200 millions d'euros en 5 ans. Ils constituent un atout essentiel sur les territoires pour la formation des différents apprenants.

Depuis 2016, à l'issue d'un travail conjoint avec les autorités académiques, la Région vote les évolutions de la carte des formations en lycées professionnels. Elle s'appuie sur ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire pour renforcer le maillage territorial des formations, notamment par une offre d'enseignement supérieur en milieu rural.

Enfin, les campus des métiers et des qualifications qui permettent de délivrer aux jeunes des formations de qualité, souvent gages de réussite et d'insertion professionnelle permet de rapprocher le monde de l'éducation et de la formation du monde de l'entreprise, sans pour autant remettre en cause les finalités de l'enseignement dispensé au lycée. Tous ces engagements viennent renforcer ce travail en valorisant l'insertion professionnelle

Il nous faut donner aux jeunes les moyens de s'émanciper autant professionnellement qu'intellectuellement. Près de 650 000 élèves, majoritairement issus des catégories populaires, seraient touchés en France par cette réforme qui les priverait un peu plus encore d'un socle commun de connaissances et de compétences pourtant nécessaire à la construction des futurs citoyens, à la poursuite d'étude et même à l'insertion professionnelle. Il est indispensable de conserver le caractère national des formations et des diplômes, fondement de l'Enseignement public et base des conventions collectives et du droit des salariés.

Par ce vœu, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine demande l'abandon de cette réforme des lycées professionnels, le maintien des temps d'enseignement généraux en lycées et le maintien du caractère national des formations, base des conventions collectives et des droits des salariés femmes et hommes. L'établissement de la carte des formations doit tenir compte à la fois de cette exigence, utile aux lycéens aussi bien qu'à leurs futurs employeurs, et de la réalité économique des territoires de la région.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à la majorité



ALAIN ROUSSET